



# MUNICIPALITÉ DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

### **RÉSOLUTION: 2024-10-330 / DÉPENSES ET SALAIRES DE SEPTEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

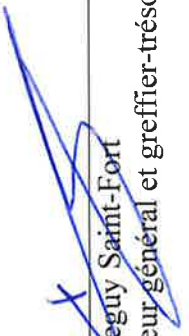
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de septembre 2024 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de \$ **24,056.76** ainsi que des factures s'élevant à \$ **193,809.36** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2024. Auquel s'ajoute un montant de \$ **24,062.72** consigné au rapport des salaires nets du 30 septembre 2024. Le tout totalisant un montant global de \$ **241,928.84**

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **10 octobre 2024**.

  
Karl Peguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier